

## Liste des sources citées lors de la conférence du 25 avril 2016

### **FINMA**

Circulaire 2008/24, « *Surveillance et contrôle interne – banques* », 20 novembre 2008

Position de la FINMA à propos des risques juridiques et de réputation dans le cadre des activités financières transfrontières, 22 octobre 2010

Rapport annuel 2011

### **Jurisprudence**

Arrêt de l'Obergericht du canton de Zurich du 2 février 2015, ZR 114/2015 p. 49 ss, disponible sur Swisslex (Remerciements à Thomas Béguin pour la référence)

Arrêt du TF 4A\_168/2015 du 28 octobre 2015

Arrêt du TF 4A\_170/2015 du 28 octobre 2015

Jugement du TPI (Genève) de décembre 2015

Jugement du TPI (Genève) de février 2016

### **Le Temps**

« *Comment les banques peuvent-elles résister aux demandes de transfert des clients défiscalisés ?* »,  
Carlo Lombardini, 1<sup>er</sup> mars 2015

« *Avoirs bancaires non déclarés : la réponse à Carlo Lombardini* »,  
Marc Béguin, 11 mars 2015

« *Oui, les banques peuvent bien avoir le droit de refuser certains ordres de leurs clients* »,  
Carlo Lombardini, 15 mars 2015

« *Les banques n'ont aucune base légale pour refuser d'exécuter les ordres donnés par ses clients* » (sic),  
Douglas Hornung, 18 mars 2015

« *Les banques sont-elles en droit de bloquer les fonds de clients étrangers refusant de se régulariser ? Le Tribunal fédéral tranchera* »,  
Denis Masmejan, 15 mai 2015

« *Une banque épinglée pour avoir bloqué les comptes de clients étrangers* »,  
Sébastien Dubas, 4 décembre 2015

« *La justice genevoise oblige BNP Paribas à débloquer le compte d'un client français non régularisé* »,  
Dejan Nikolic, 25 février 2016